



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 1^{er} mars 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124784-03-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 31 : Autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

LÉGISLATION

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2022 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
5. AVIS DE MOTION :
 - 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2022 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE
- 5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2022 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS
6. ÉLECTION MUNICIPALE 2021 : DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 COMPLÉTÉS PAR LES CANDIDATS
7. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022 – SÉANCE DU MOIS D'AOÛT
8. PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. PARC INDUSTRIEL :

- 9.1 APPROBATION DE LA VENTE DU LOT 4 698 868 (INTERSECTION DE LA RUE DES MARAIS ET ROUTE 271)
- 9.2 AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL :
 - 9.2.1 PROMESSE ACHAT ET VENTE – LOT SITUÉ ENTRE LE LOT 4 698 895 ET 4 699 011
 - 9.2.2 PROMESSE ACHAT ET VENTE RUE PROJETÉE SUR LE LOT 4 699 539

10. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE : PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

11. COUTURE EXPRESSWAY – PROMESSE D'ACHAT ET VENTE RUE PROJETÉE

12. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES : PRESBYTÈRE

13. DEMANDE DE REMBOURSEMENT : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 73, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

14. SITE INTERNET DU CDE - HÉBERGEMENT

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

15. OFFRE DE SERVICE WSP :

- 15.1 RACCORDEMENT DES SERVICES SUR LES LOTS 6 412 318 ET 6 412 319 – 1^{RE} RUE LECLERC
- 15.2 PROLONGEMENT DES SERVICES DANS LE PARC INDUSTRIEL



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

15.3 PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE CHEMIN DE LA
CEINTURE

16. RACCORDEMENT :

16.1 GESTION DE PROTECTION UX INC. (USINAGE XPRESS)

16.2 RUE ST-ROSAIRE

17. RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL : RUE BINET

FINANCES

18. COMPTES DU MOIS

19. MANDAT BLANCHETTE VACHON : INSCRIPTION DU BUDGET
2022 AUX ÉTATS FINANCIERS 2021 SUR SÉSAM

TRAVAUX PUBLICS

20. DEMANDE DE FEUX DE CIRCULATION : ROUTE 271 À
L'INTERSECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : ADOPTION DU BUDGET 2022 /
QUOTE-PART BUDGET 2022

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

22. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

22.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

22.2 OFFRE DE SERVICES – MOREAU ARCHITECTES

23. LA MAISON DES JEUNES DE BEAUCE-SARTIGAN :

23.1 ADOS EN CAVALES ÉTÉ 2022

23.2 DEMANDE D'APPUI

24. PLAN DE MESURE D'URGENCE / FORMATION « SERVICE AUX
SINISTRÉS »

25. CONTRAT DE LOCATION – ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE :
GYMNASE COURS DE TURBO KICK

26. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CISSCA POUR
L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DANS 7
MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

27. CAMP DE JOUR 2022 : EMBAUCHE COORDONNATRICE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

PERSONNEL

N° de résolution
ou annotation

28. CORRECTION RÉSOLUTION 124768-02-2022 : LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 2

29. COMITÉ ORGANISATIONNEL

30. CORRESPONDANCE

31. AUTRES ITEMS

- RAPPORT DES COMITÉS

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022**

124785-03-2022 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 février 2022, de la séance extraordinaire du 15 février 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière.

**4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2022 CONCERNANT
UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

124786-03-2022 Il est proposé par madame Ginette Lessard appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 611-2022 concernant une aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

5. AVIS DE MOTION

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2022 SUR LE TRAITEMENT
DES ÉLUS**

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 612-2022) sur le traitement des élus.

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2022 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Le conseiller, monsieur Pier-Luc Gilbert, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 613-2022) édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

**5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2022 RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 614-2022) relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**6. ÉLECTION MUNICIPALE 2021 : DÉPÔT DES FORMULAIRES
DGE-1038 COMPLÉTÉS PAR LES CANDIDATS**

124787-03-2022 Considérant qu'en vertu de la Loi sur les Élections et les référendums une copie du rapport du DGE-1038 pour chacun des candidats s'étant présentés aux élections municipales 2021 doit être déposée en séance publique ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le dépôt des rapports du DGE-1038 pour chacun des candidats s'ayant présentés aux élections municipales 2021.

**7. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022 – SÉANCE DU MOIS D'AOÛT**

124788-03-2022 Considérant que lors de l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, la date de la séance du mois d'août a été fixée au 9 août alors que les vacances de la construction se terminent le 6 août ;

Considérant qu'il est difficile pour l'équipe de l'administration municipale de préparer l'ensemble des documents nécessaires pour la tenue de la séance en deux jours et, ainsi, de respecter les délais imposés par la loi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et de déplacer la séance ordinaire du mois d'août au mardi 16 août 2022 à 19 h 30.

**8. PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE
DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13
MARS 2022**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2022 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

En conséquence, le conseil municipal du 1 mars 2022 de Saint-Benoît-Labre proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

9. PARC INDUSTRIEL :

9.1 APPROBATION DE LA VENTE DU LOT 4 698 868 (INTERSECTION DE LA RUE DES MARAIS ET ROUTE 271)

Ce point est annulé.

9.2 AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL :

9.2.1 PROMESSE ACHAT ET VENTE – LOT SITUÉ ENTRE LE LOT 4 698 895 ET 4 699 011

124789-03-2022 **Considérant** que la municipalité a reçu des offres pour l'achat éventuel d'une partie du lot 6 408 613 situé entre les lots 4 698 895 et 4 699 011 dans l'agrandissement du parc industriel ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des projets déposés et après pondération quant à la diversification des activités dans l'agrandissement du parc industriel retient le projet de monsieur Raphaël Fournier ;

En conséquence il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le projet de Monsieur Raphaël Fournier et de lui réserver une partie du lot 6 408 613, d'une superficie approximative de 4 540 mètres carrés, situé entre les lots 4 698 895 et 4 699 011, dès que toutes les conditions exigées par la CPTAQ seront remplies; les documents déposés par monsieur Fournier font partie intégrante de la présente résolution.

9.2.2 PROMESSE ACHAT/VENTE – RUE PROJETÉE SUR



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LE LOT 4 699 539

N° de résolution
124790-03-2022

Considérant que la municipalité est intéressée à acquérir de la compagnie RCM Modulaire une partie du lot 4 699 539 d'une superficie approximative de 12 269 pieds carrés en vue de la construction d'une 2^e rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel, lot 6 408 613 ;

Considérant que dans l'attente du cadastre officiel, il est possible de conclure une promesse d'achat et vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion à rédiger un projet de promesse d'achat et vente pour l'achat d'une partie du lot 4 699 539 d'une superficie approximative de 12 269 pieds carrés en vue de la construction d'une 2^e rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel; de mandater la firme d'arpentage Francis Carrier pour l'opération cadastrale ainsi que la pose des bornes ; de mandater un notaire de la firme Tousignant Rodrigue à titre de notaire instrumentant pour la rédaction du contrat d'achat.

10. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE : PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

124791-03-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur le chemin de la Ceinture ;

Considérant que la firme d'ingénieurs WSP a été mandatée pour la réalisation des plans et devis ;

Considérant qu'il est opportun de fournir à la firme d'ingénieur le plan projet de lotissement afin qu'ils puissent prévoir le nombre d'entrées de service nécessaires aux calculs en vue du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC ;

Considérant que la firme d'arpenteur-géomètre Francis Carrier a produit un plan projet de lotissement en date du 24 février 2022 ;

Considérant que les élus en prennent connaissance et demandent de conserver les terrains 1 à 4 pour un parc municipal ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le plan projet de lotissement incluant la modification demandée pour le parc municipal (terrain 1 à 4) réalisé par la firme d'arpentage Francis Carrier et dont il fait partie intégrante de la présente résolution ; de le transmettre à la Firme WSP en vue de la conception des plan et devis pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le Chemin de la Ceinture.

11. COUTURE EXPRESSWAY – PROMESSE D'ACHAT ET VENTE RUE PROJETÉE

124792-03-2022 **Considérant** que la firme d'arpentage Francis Carrier est en attente du consentement de la Banque Nationale du Canada pour la modification cadastrale ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que selon les dires dudit arpenteur-géomètre, il est préférable de mandater le notaire ayant obtenu le consentement pour faciliter le processus ;

En conséquence il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 124689-12-2021 et de nommer le notaire Mario Mathieu, notaire instrumentant pour l'achat d'une partie du lot 4 698 865 en vue de l'ouverture d'une rue publique, d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

12. FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES : PRESBYTÈRE

124793-03-2022 **Considérant** qu'à la suite de la rencontre du 15 février 2022 dont étaient présents les délégués de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques ainsi que son comité local, en plus, de membres du conseil municipal et de la direction générale, il a été convenu qu'une offre écrite devait être déposée par la municipalité advenant que celle-ci soit intéressée à acquérir le presbytère ou l'église ou les deux;

Considérant que des vérifications ont eu cours et que le conseil municipal est fin prêt à déposer une offre;

En conséquence il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques d'acquérir uniquement le bâtiment du presbytère et son terrain d'une superficie approximative de 7 011 m² pour la somme de 100 000 \$; le prêt sera financé par la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, sans intérêt, pour un terme de 4 ans; les paiements se feront en 4 versements égaux de 25 000 \$ par année à la date d'anniversaire de la signature du contrat.

13. DEMANDE DE REMBOURSEMENT : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 73, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

124794-03-2022 **Considérant** qu'à la suite du refus du conseil municipal pour une demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du lot 4 698 339 - 73, rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette, ces derniers demandent un remboursement des frais exigés de 250 \$ soi-disant que le service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan affirme l'irrecevabilité de la demande ;

Considérant que le copropriétaire du lot 4 698 339 – 73, rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette, soit le signataire de la demande de dérogation mineure, a été informé à plusieurs reprises par le service d'urbanisme de la municipalité de l'irrecevabilité de la demande, mais il a quand même tenue à déposer sa demande;

Considérant qu'en plus, selon la lettre g) de l'article 9 du règlement numéro 526-2014 traitant des dérogations mineures, les frais d'étude sont non-remboursables, et ce, quelle que soit la décision;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande de remboursement formulé par les propriétaires du lot 4 698 339 - 73, rang St-Guillaume-de-Lac-Raquette.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. SITE INTERNET DU CDE - HÉBERGEMENT

N° de résolution
124795-03-2022

Considérant que l'hébergement du site internet de la Corporation de développement économique (CDE) est à renouveler au montant de 646,34 \$;

Considérant que le secrétaire de l'organisme est en arrêt, maladie, pour une période indéterminée ;

Considérant que la municipalité verse, annuellement, une aide financière audit organisme;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de venir en aide au CDE, dû aux circonstances mentionnées en préambule; de rembourser les frais reliés au renouvellement de l'hébergement du site internet du CDE à monsieur Olivier Mathieu au montant de six cent quarante-six dollars et trente-quatre sous (646,34 \$); ledit montant sera déduit de l'aide financière prévue en 2022 pour ledit organisme.

15. OFFRE DE SERVICES WSP :

**15.1 RACCORDEMENT DES SERVICES SUR LES LOTS
6 412 318 ET 6 412 319 - 1^{RE} RUE LECLERC**

Ce point est annulé.

**15.2 PROLONGEMENT DES SERVICES DANS LE PARC
INDUSTRIEL**

124796-03-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de prolonger le réseau d'aqueduc dans le parc industriel ;

Considérant que la firme WSP a déposé une offre de services pour les plans et devis en date du 28 février 2022 N/Réf. : P22-00012-IM / 2251069;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le parc industriel à partir de l'extrémité du réseau dans la Route 271 pour la somme de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$), taxes en sus incluant les activités suivantes :

- 1- Réunion de démarrage avec les intervenants municipaux afin de confirmer le tracé retenu et le territoire à desservir. De façon préliminaire, les moyens de raccordement prévus sont les suivants :
 - a) À partir de l'extrémité du réseau dans la Route 271 (soit à rue Binet), longer la Route 271 sur +_ 200 m jusqu'à la rue Industrielle;
 - b) À partir de l'extrémité du réseau dans la Route 271 (soit à la rue Binet), longer la Route 271 sur +_ 100 m jusqu'à la rue des Marais, longer celle-ci sur +_ 80 m et aller rejoindre la rue Industrielle via une servitude à obtenir;
 - c) Territoire à desservir et tracé des rues du parc industriel futur (par municipalité). Emprises et lignes de lot des secteurs à fournir par la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 2- Assistance à la municipalité et son arpenteur-géomètre (si requis) pour l'obtention des permissions des propriétaires (croquis généraux des tracés et largeurs d'intervention).
- 3- Coordination et demande de prix (mandats par la municipalité) pour l'étude géotechnique et de caractérisation des sols.
- 4- Relevés de terrains complets et mise en plan des secteurs à desservir (possible à partir de +/- avril-mai);
- 5- Conception en plan et profil des travaux d'installation de la conduite d'aqueduc sur le tracé retenu;
- 6- Mesure in situ de débit incendie à la borne-fontaine la plus près de notre point de raccordement et mise à jour des simulations hydrauliques afin de confirmer les débits incendie disponible selon le scénario retenu;
- 7- Préparation d'un devis descriptif et technique ainsi que d'une estimation du coût des travaux;
- 8- Préparation d'une demande de permis de voirie au MTQ;
- 9- Préparation d'une déclaration de conformité (aqueduc seulement) une fois tous les documents disponibles (Étude géotechnique et de caractérisation des sols) pour éviter les refus. Selon la nouvelle procédure au MELCC les demandes incomplètes sont rejetées;
- 10- Assistance à la municipalité pour le lancement d'appel d'offres, ouverture des soumissions et recommandations;
- 11- Préparation des documents pour construction.

Les activités suivantes sont exclues de la proposition :

- Caractérisation écologique par un biologiste en considérant que celle-ci est déjà faite;
- Le projet ne prévoit que la sortie d'une conduite d'aqueduc vers le futur parc industriel à l'endroit qui convenu et aucun plan ne sera réalisé pour le futur parc industriel étant donné que la portion Sud de celui-ci n'a pas été autorisée à ce jour par la CPTAQ;
- Surveillance des travaux ou accompagnement lors de la surveillance;
- Étude géotechnique et de caractérisation des sols.

15.3 PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE CHEMIN DE LA CEINTURE

124797-03-2022 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout et l'ajout d'un poste de pompage sur le Chemin de la Ceinture ;

Considérant que la firme WSP a déposé une offre de services pour les plans et devis en date du 28 février 2022 N/Réf. : P22-00012-IM / 2251068 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et l'ajout d'un poste de pompage (dont la localisation sera au point bas du secteur desservi au sud) sur la rue du Chemin de la Ceinture sur une distance d'environ 1 km entre la 3^e rue Leclerc et la rue St-Jean pour la somme de quarante-trois mille trois cent dix dollars (43 310 \$), taxes en sus incluant les activités suivantes :

- 1- Réunion de démarrage avec les intervenants municipaux afin de confirmer le tracé retenu et le territoire à desservir. De façon préliminaire, les éléments suivants seront discutés lors de cette réunion :
 - a) Obtenir l'emprise légale de l'ensemble du secteur visé par les travaux;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- b) Obtenir les données d'opérations à jour de la station d'épuration et des ouvrages de contrôle par lesquels s'écouleront les eaux usées ajoutées par le projet (Station d'épuration et PP1, autres?);
 - c) Obtenir les intrants requis de la municipalité pour le dépôt de la demande d'autorisation au MELCC (chèques, résolution, etc.)
 - d) Données pertinentes en lien avec le développement domiciliaire futur;
 - e) Obtenir les critères de la municipalité pour le futur poste de pompage (à ne pas faire comme PP2?);
 - f) Déterminer l'emplacement du poste de pompage et le territoire éventuellement desservi par celui-ci à des fins de dimensionnement;
- 2- Coordination et demandes de prix (mandats par la municipalité) pour l'étude géotechnique et de caractérisation des sols ainsi que pour l'étude écologique;
 - 3- Relevés de terrain complémentaires et mise en plan des secteurs à desservir (possible à partir de +- avril-mai);
 - 4- Conception en plan et profil des travaux de prolongement des services ;
 - 5- Conception du poste de pompage :
 - a. Mécanique municipale;
 - b. Électricité;
 - c. Automatisation, contrôle et compatibilité avec le système existant de la municipalité;
 - 6- Préparation d'un devis administratif et technique ainsi que d'une estimation du coût des travaux;
 - 7- Préparation d'une demande d'autorisation complète au MELCC pour l'aqueduc projeté, l'égout sanitaire projeté ainsi que pour l'ajout d'un poste de pompage une fois tous les documents disponibles (Étude géotechnique, de caractérisation des sols et écologique) pour éviter les refus. Selon la nouvelle procédure au MELCC, les demandes incomplètes sont rejetées.
 - 8- Une rencontre de coordination avec le conseil municipal;
 - 9- Assistance à la municipalité pour le lancement d'appel d'offres, ouverture des soumissions et recommandations.
 - 10- Préparation des documents pour construction.

Les activités suivantes sont exclues de la proposition :

- Caractérisation écologique par un biologiste ;
- Étude géotechnique et de caractérisation des sols;
- Vérifications et conception en lien avec le futur développement domiciliaire;
- Surveillance des travaux ou accompagnement lors de la surveillance;
- Reprise de travaux en cas de changement de concept par la municipalité;
- Conception de mesures compensatoires qui pourraient être exigées par le MELCC.

16. RACCORDEMENT :

16.1 GESTION DE PROTECTION UX INC. (USINAGE XPRESS)

124798-03-2022 **Considérant** que la compagnie Gestion de protection UX Inc. (Usinage Xpress) se prépare pour la reconstruction du bâtiment incendié le 25 novembre 2021;

Considérant que l'ajout d'un système de gicleurs dans le nouveau bâtiment exige une nouvelle entrée d'aqueduc ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que différentes options de raccordement furent étudiées et que celle retenue est l'option du raccordement par la rue St-Rosaire;

Considérant qu'en vertu du règlement 569-2018 sur la tarification de certains biens, services et activités sur la municipalité et sur les frais exigés pour les fausses alarmes, la totalité des frais pour les installations des nouvelles entrées de service est à la charge du propriétaire ;

Considérant qu'une demande de prix a été réalisée auprès de l'entreprise Réal Huot pour l'achat des pièces nécessaires qui s'élèvent à 4 582 \$, taxes en sus ;

Considérant que les travaux peuvent être réalisés en régie ou encore donnés à contrat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nouveau raccordement (nouvelle entrée de services) aux réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial par la rue St-Rosaire (le plan déposé fait partie intégrante de la présente résolution); de réaliser les travaux en régie ; d'autoriser l'achat auprès de l'entreprise Réal Huot des pièces nécessaires au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars (4 582 \$), taxes en sus ; d'autoriser l'achat des matériaux granulaire ; de retenir les services de la pelle mécanique d'Excavation Blais et Paquet ; le contrat pour les travaux de pavage sera octroyé au cours du printemps.

16.2 RUE ST-ROSAIRE

124799-03-2022 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 124776-02-2022, les 4 nouvelles habitations de type multifamilial de 4 logements chacune (lots 6 492 172 À 6 492 175) situées sur la rue St-Rosaire devaient être desservies comme suit : 4 nouvelles entrées de service pour l'aqueduc et 2 nouvelles entrées de service pour l'égout ;

Considérant qu'après discussions entre le promoteur et notre chef d'équipe au service des travaux publics, il est préférable d'installer 4 nouvelles entrées de service pour l'aqueduc et l'égout dû, entre autres, à l'emplacement des poteaux d'Hydro-Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 124776-02-2022 en autorisant les travaux en vertu du croquis de raccordement déposé par le chef d'équipe du service des travaux publics dont celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution.

17. RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL : RUE BINET

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 22 mars 2022.

18. COMPTES DU MOIS

124800-03-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer pour le mois de février 2022 d'une somme de 190 284,06 \$ et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

19. MANDAT BLANCHETTE VACHON : INSCRIPTION DU BUDGET 2022 AUX ÉTATS FINANCIERS 2021 SUR SÉSAM

N° de résolution
ou annotation

124801-03-2022

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon pour faire l'inscription du budget 2022 aux états financiers 2021 sur le Portail gouvernemental des affaires Municipales et Régionales - SÉSAM.

20. DEMANDE DE FEUX DE CIRCULATION : ROUTE 271 À L'INTERSECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE

124802-03-2022

Considérant que la compagnie Couture Expressway demande, par écrit, la mise en place de feux de circulation sur la Route 271 à la hauteur de la rue Industrielle;

Considérant que les arguments invoqués sont la sécurité des automobilistes et des camionneurs dus à la forte croissance de l'achalandage lié au nombre de travailleurs dans le parc industriel; au manque de visibilité lors de l'engagement des camionneurs sur lesdites routes étant donné l'étroitesse de la chaussée de la Route 271 et de la rue Industrielle augmentant les risques de collisions ;

Considérant que l'achalandage dans le parc industriel augmentera, forcément, au cours des prochains mois dû à l'agrandissement imminent de celui-ci ;

Considérant que la Route 271 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports du Québec d'installer des feux de circulation sur la Route 271 à la hauteur de la rue Industrielle pour les raisons invoquées en préambule.

21. OH DU SUD DE LA CHAUDIÈRE : BUDGET RÉVISÉ - ADOPTION DU BUDGET 2022 ET QUOTE-PART 2022

124803-03-2022

Considérant que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a approuvé par sa résolution no. 2022-183 le budget initial 2022 préinscrit par la Société d'habitation du Québec pour le secteur de **Saint-Benoît (E.I. 2685)** ;

Considérant que la municipalité doit en prendre connaissance et l'adopter à son tour ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation de la Chaudière à savoir :

	Initial
<u>Revenus</u>	36 662 \$
<u>Dépenses</u>	
Administration	9 342 \$
Conciergerie et entretien	15 709 \$



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Énergie, taxes, assurances, sinistres	18 198 \$
Remplacement, amélioration, modernisation	3 500 \$
Financement	6 637 \$
Services à la clientèle	2 323 \$
Sous-Total des dépenses	55 709 \$

Déficit 19 047 \$

Contributions:

Société d'Habitation du Québec (90 %)	17 142 \$
Municipalité (10 %)	1 905 \$;

D'autoriser le versement de la quote-part municipale de 2022 au montant de mille neuf cent cinq dollars (1 905 \$).

22. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

22.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

124804-03-2022 **Considérant** que la municipalité a comme projet de rénover le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 152, rue Principale (ancien bâtiment de la Caisse Desjardins) pour relocaliser la bibliothèque municipale L'Envolume ;

Considérant que les dépenses dudit projet sont admissibles à l'aide financière du Fonds du développement du territoire dont cette dernière peut couvrir jusqu'à 80 % du projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander l'aide financière du Fonds du développement du territoire couvrant un maximum de 80 % des dépenses admissibles pour le projet de rénovation du rez-de-chaussée du 152, rue Principale en vue de la relocalisation de la Bibliothèque municipale L'Envolume et s'engage à assumer le 20 % manquant pour réaliser ledit projet.

22.2 OFFRE DE SERVICES – MOREAU ARCHITECTES

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 22 mars 2022.

23. LA MAISON DES JEUNES DE BEAUCE-SARTIGAN :

23.1 ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2022

124805-03-2022 **Considérant** que la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan reprend, cette année, sa programmation estivale, pour les jeunes de 12 à 17 ans ;

Considérant que le même concept est conservé, c'est-à-dire une sortie par semaine pendant 6 semaines ;

Considérant que comme par les années passées, une aide financière de 50 \$ par inscription est demandée à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

d'acquiescer à la demande de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan et de verser un montant de 50 \$ par inscription d'un jeune de notre municipalité âgée entre 12 et 17 ans pour participer aux sorties dans le cadre de la programmation estivale d'Ados en cavales.

23.2 DEMANDE D'APPUI

124806-03-2022 **Considérant** que la maison des jeunes de Beauce-Sartigan est en demande de financement auprès du Gouvernement provincial et doit obtenir l'appui des acteurs du milieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la maison des jeunes dans leur processus de demande de financement auprès du Gouvernement provincial; d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'appui pour et au nom de la municipalité de St-Benoit-Labre.

24. PLAN DE MESURE D'URGENCE / FORMATION « SERVICES AUX SINISTRÉS »

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 22 mars 2022.

25. CONTRAT DE LOCATION – ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE : GYMNASÉ COURS TURBO KICK

124807-03-2022 **Considérant** que nonobstant la vacance au poste de coordonnateur en loisir et à la culture, madame Marie Lessard tient à offrir des cours de Turbo Kick (entraînement physique) à la population de St-Benoît et s'engage à s'occuper de l'ensemble de l'activité notamment la publicité, les inscriptions, les paiements, la réservation des plateaux et le respect des règles sanitaires en vigueur ;

Considérant que lesdits cours se dérouleront dans le gymnase de l'école Notre-Dame-du-Rosaire ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à l'offre de madame Marie Lessard pour la tenue du cours de Turbo kick; d'informer l'école Notre-Dame-du-Rosaire que la municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise madame Marie Lessard à se prévaloir de l'entente conclue entre la municipalité et la Commission scolaire pour l'utilisation du gymnase, et ce, à titre gracieux et du même coup autorise madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat avec la Commission scolaire Beauce-Etchemins ; Madame Lessard s'engage à faire respecter les règles sanitaires en vigueur ainsi que l'ensemble des responsabilités mentionnées en préambule ; comme la municipalité n'a pas investi de temps et d'argent dans le projet, aucune contribution financière n'est exigée à cette dernière.

26. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CISSCA POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DANS 7 MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

124808-03-2022 **Considérant** que le fonds « Résilience communautaire » vise à mettre en place des actions afin de favoriser la résilience communautaire;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'un montant de 5 000 \$ est disponible pour notre municipalité dans le cadre du projet ayant pour titre « Vient te divertir, voir du monde et te sentir mieux » en vue de procéder à l'achat d'équipements sportifs répondant aux critères dudit programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De faire l'achat des équipements et de les entretenir;
- s'engage à fournir les équipements gratuitement aux citoyens et organismes du milieu qui souhaitent les utiliser;
- d'établir un mécanisme pour faciliter l'accès aux équipements pour les citoyens;
- s'assurer que les équipements touchent différentes clientèles (jeunes, adultes, aînés et avoir si possible équipement adapté);
- le conseil municipal accepte que la MRC de Beauce-Sartigan soit fiduciaire du projet.

27. CAMP DE JOUR 2022 : EMBAUCHE COORDONNATRICE

124809-03-2022 **Considérant** que le poste de coordonnateur aux loisirs et la culture n'est toujours pas pourvu ;

Considérant que le conseil municipal veut, tout de même, offrir aux familles de notre territoire un camp de jour ;

Considérant qu'en 2021, madame Arianne Poulin, a complété les tâches du poste de coordonnateur du camp de jour et accepte la prise en charge de l'organisation complète du camp de jour 2022, incluant la dotation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Madame Arianne Poulin à titre de coordonnatrice du camp de jour 2022, et ce, pour l'organisation complète dudit camp de jour incluant la dotation ; ses conditions salariales seront déterminées à la prochaine séance.

28. CORRECTION RÉSOLUTION 124768-02-2022 : LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2

124810-03-2022 **Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 124768-02-2022, le comité de négociation de la convention collective a été informé par le syndicat que le contenu de la lettre d'entente numéro 2 crée une disparité de traitement entre les salariés et elle doit être révisée;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 124768-02-2022 comme suit : de rémunérer monsieur Jimmy Loubier pour un maximum de 25 heures par semaine selon les principes de la lettre d'entente numéro 3; toutefois, les heures réellement travaillées sont cumulées à concurrence d'un total de 200 heures; advenant que les heures réellement travaillées dépassent les 200 heures établies, elles seront rémunérées à temps régulier ; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la lettre d'entente conclue avec le syndicat.

29. COMITÉ ORGANISATIONNEL



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124811-03-2022

N° de résolution
ou annotation

Considérant que suite à l'affichage des postes de coordonnateur aux loisirs et à la culture et d'adjoint administratif, il est clair que la définition de tâches doit être revue;

Considérant qu'il est opportun de mettre en place un comité organisationnel pour revoir la structure organisationnelle (organigramme) de l'administration municipale avant de pourvoir lesdits postes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Edith Quirion, monsieur Marc Cloutier, monsieur Jean-Marc Doyon, membres du comité organisationnel pour définir les tâches des différents postes mentionnés en préambule.

30. CORRESPONDANCE

La directrice générale - greffière-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2022.

31. AUTRES ITEMS

• RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant et responsable municipal sur le comité riverain, fait un compte-rendu de la rencontre avec les responsables de l'Association du Lac-aux-Cygnés (ARLAC). De plus, une rencontre aura lieu avec la direction de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour la présentation d'un projet de visibilité.

Monsieur Jonathan Pépin, délégué municipal sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

Monsieur Claude Fournier, responsable de la culture, fait un compte-rendu de la dernière rencontre avec les responsables de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques ainsi que du déménagement de la Société historique.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

33. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124812-03-2022

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 22 mars 2022 à 19 h30. Il est 20 h 39.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.